

SEANCE du 7 Juillet 2009

POLE TECHNIQUE

DIVISION
ADMINISTRATION
TECHNIQUE

RAPPORT

OBJET : MARCHES DU SYNDICAT MIXTE DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES (SYELOM) ADHESION DE LA VILLE DE COLOMBES AUX LOTS N°1 ET 2 RELATIFS AUX DECHETS VERRE, AUX JOURNAUX-MAGAZINES ET AUX DECHETS DANGEREUX DES MENAGES

EXPOSE

Afin d'assurer la continuité des prestations réalisées depuis de nombreuses années par le SYELOM au service des collectivités territoriales, le syndicat a renouvelé les marchés relatifs aux :

- prestations d'enlèvement, de transport et de valorisation du verre et des journaux-magazines issus de l'apport volontaire - lot n°1 ;
- prestations d'enlèvement, de transport et d'élimination des déchets dangereux des ménages (DDM) – lot n°2.

Par délibération du Comité du SYELOM en date du 30 mars 2009, le lot n°1 a été confié à la société OTUS SNC et le lot n°2 à la société TRIADIS. Ces marchés sont conclus pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois un an.

Le lot n°1 prévoit les prestations suivantes : (prix mentionnés en hors taxes) :

1. La préhension des colonnes, la pesée, le vidage ainsi que le transport de leur contenu jusqu'au lieu de déchargement. Le prix de prestation varie en fonction du rendement des colonnes de la commune :

a) Verre ménager issu de l'apport volontaire :

	Enlèvement du verre Prix par tonne enlevée	Transport du verre Prix par tonne transportée	Déchargement du verre Prix par tonne déchargée	TOTAL (en €/THT)
Rendement <5kg/an/hab. (soit 0.417kg/mois/hab)	67.75 €/T	8.50 €/T	2.75 €/T	79.00 €/T
5 < Rendement < 18kg/an/hab.	46.75 €/T	8.50 €/T	2.75 €/T	58.00 €/T
Rendement > 18kg/an/hab. (soit 1.5kg/mois/hab.)	43.75 €/T	8.50 €/T	2.75 €/T	55.00 €/T

b) Journaux-magazines issus de l'apport volontaire

	Enlèvement du verre Prix par tonne enlevée	Transport du verre Prix par tonne transportée	Déchargement du verre Prix par tonne déchargée	TOTAL (en €/THT)
Rendement <5kg/an/hab. (soit 0.417kg/mois/hab)	81.50 €/T	9.00€/T	4.50€/T	79.00 €/T
5 < Rendement < 18kg/an/hab.	56.50€/T	9.00€/T	4.50 €/T	58.00 €/T
Rendement > 18 kg/an/hab. (soit 1.5kg/mois/hab.)	46.50€/T	9.00€/T	4.50 €/T	55.00 €/T

2. La réception du verre sur une plate-forme agréée par le recycleur (réception, entreposage provisoire et rechargement sur les véhicules lourd du transporteur) 9.80€ / tonne
3. Le transport et l'élimination (y compris TGAP) des apports de verre non conformes dans les cas où la non-responsabilité du titulaire est avérée 109.80€ / tonne
4. Le transport et l'élimination (y compris TGAP) des apports de JRM dans les cas où la non-responsabilité du titulaire est avérée 109.00€ / tonne
5. L'entretien et la maintenance des colonnes d'apport volontaire, à savoir :
 - a. l'entretien et remplacement des opercules 40.00€/colonne
 - b. l'entretien et maintenance des colonnes aériennes et enterrées :
 - colonnes aériennes 128.50€/colonne
 - colonnes enterrées 198.00€/colonne
 - c. la pose et le remplacement de la signalétique 0.00€/colonne
 - d. l'enlèvement de l'affichage sauvage 29.00€/colonne
 - e. les réparations des dégâts, des détériorations et usures dues aux opérations d'enlèvement : 0.00€/colonne
6. Le lavage des colonnes d'apport volontaire 3 fois par an :
 - colonnes aériennes 255.00€/colonne
 - colonnes enterrées 360.00€/colonne
7. Le lavage supplémentaire des colonnes d'apport volontaire :
 - colonnes aériennes 75.00€/colonne
 - colonnes enterrées 120.00€/colonne

Le lot n°2 prévoit les prestations suivantes : (prix mentionnés en hors taxes) :

- 1) **L'enlèvement des déchets dangereux en point fixe** : la prestation comprend l'enlèvement des DDM en point au moyen d'un véhicule dédié, adapté et aménagé ainsi que son personnel qualifié, le transport jusqu'au centre de traitement habilité et agréé à traiter ce type de déchets :

	Prix Forfaitaire en HT
Du lundi au vendredi :	
• prix de la tournée d'1 journée (6heures)	424,00€ /journée
• prix de la tournée d'1/2 journée (3heures)	278,00 1/2 journée
• prix d'1 heure supplémentaire	77,73€ /heure supplémentaire

Le samedi : <ul style="list-style-type: none"> • prix de la tournée d'1 journée (6heures) • prix de la tournée d'½ journée (3heures) • prix d'1 heure supplémentaire 	424,00€ /journée 278,00 /½ journée 77,73€ /heure supplémentaire
Le dimanche : <ul style="list-style-type: none"> • prix de la tournée d'1 journée (6heures) • prix de la tournée d'½ journée (3heures) • prix d'1 heure supplémentaire 	713,00€ /journée 547,00 /½ journée 130,71€ /heure supplémentaire

- 2) **L'enlèvement des piles usagées stockées chez les déposataires :** un enlèvement de piles déposées chez les déposataires sera effectué une fois par mois.

	Prix Forfaitaire en HT
Enlèvement, transport et déchargement piles usagées regroupées chez les déposataires vers le lieu de prise en charge - Forfait par déposataire	12.00€ / déposataire

- 3) **L'enlèvement des déchets dangereux auprès des services techniques municipaux sur demande de la collectivité :** un enlèvement de déchets dangereux regroupés au sein des services techniques municipaux sera effectué. Pour cela, différents contenants seront mis à disposition et installés dans les services techniques municipaux.

a) Prestations liées à l'enlèvement, au transport et au déchargement

	Prix Forfaitaire en €HT
Prestations liées à l'enlèvement des peintures : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait par enlèvement de 5 conteneurs • Coût par conteneur supplémentaire 	278.00€ / enlèvement 22.00€ / enlèvement
Prestations liées à l'enlèvement des batteries : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait par enlèvement de 5 conteneurs • Coût par conteneur supplémentaire 	278.00€ / enlèvement 22.00€ / enlèvement
Prestations liées à l'enlèvement des autres DDM : <ul style="list-style-type: none"> • Forfait par enlèvement de 5 conteneurs • Coût par conteneur supplémentaire 	278.00€ / enlèvement 22.00€ / enlèvement

b) Mise à disposition des conteneurs auprès des services techniques municipaux

	Prix Forfaitaire en €HT
Mise à disposition d'une caisse palette pour accueillir et transporter les peintures regroupées au sein des services techniques municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Forfait une fois par mois • Forfait sur demande de la collectivité 	0.00€ 0.00€
Mise à disposition d'un conteneur spécifique pour accueillir et transporter les batteries regroupées au sein des services techniques municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Forfait une fois par mois • Forfait sur demande de la collectivité 	0.00€ 0.00€
Mise à disposition d'un conteneur spécifique pour accueillir et transporter les autres DDM regroupées au sein des services techniques municipaux <ul style="list-style-type: none"> • Forfait une fois par mois • Forfait sur demande de la collectivité 	0.00€ 0.00€

- 4) **L'enlèvement des bouteilles de gaz et des extincteurs auprès des services techniques municipaux :** sur demande de la collectivité, un

enlèvement de bouteille de gaz et extincteurs sera effectué. Pour cela, différents contenants seront mis à disposition et installés dans les services techniques municipaux.

	Prix Forfaitaire en €HT
Enlèvement, transport et déchargement des bouteilles de gaz et extincteurs vers le lieu de prise en charge - Forfait par enlèvement	287.00€ / enlèvement
Mise à disposition d'un conteneur spécifique pour accueillir et transporter les bouteilles de gaz et extincteurs	
• Forfait une fois par mois	0.00€
• Forfait sur demande	0.00€

5) les frais de traitement des déchets dangereux hors subvention

	Prix par kg traité en HT
-Peintures, colles, vernis, solvants non chlorés	0.44 € /kg
-Huiles de vidange	0.25 € /kg
-Huiles végétales	0.25 € /kg
-Batteries	0.00 € /kg
-Médicaments	0.81 € /kg
-Acides et bases	0.75 € /kg
-Produits photos	0.75 € /kg
-Antigel	0.75 € /kg
-Mercure	6.00 € /kg
-Produit de laboratoires identifiés	3.00 € /kg
-Produits de laboratoires non identifiés	3.00 € /kg
-Cosmétique	0.81 € /kg
-Produits d'entretien	0.81 € /kg
-Phytoprotecteurs	2.40 € /kg
-Radiographies	0.81 € /kg
-Combustibles	3.00 € /kg
-Emballages souillés	0.44 € /kg
-Bouteilles de gaz	2.00 € /kg
-Extincteurs	2.00 € /kg
-Amiante lié	0.75 € /kg
-Aérosol	1.20 € /kg

*dans le cadre d'une mise en place de la responsabilité élargie du producteur (REP), les coûts des traitements des tubes néons, ampoules, plies usager sont pris en charge par les éco-organismes.

Il est précisé que :

- les recettes provenant de la vente du verre seront versées directement à la commune,
- les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le transport et le traitement de certains déchets dangereux, seront déduites directement sur les factures.

Tous les coûts de prestations d'enlèvement, de transport et de valorisation du verre et des journaux-magazines issus de l'apport volontaire, ainsi que ceux relatifs au transport et à l'élimination des déchets dangereux des ménages, sont entièrement à la charge de la ville de Colombes.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante de décider de l'adhésion de la Ville de Colombes aux marchés du SYELOM - lot n° 1 relatif à « l'enlèvement, le transport et la valorisation du verre et des journaux-magazines issus de l'apport volontaire » et lot n° 2 relatif à « l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets dangereux des ménages - pour une durée de 1 an renouvelable 5 fois.

(dossier volumineux en consultation au service de l'assemblée municipale)